



Rendez-vous devant la tour LTA MARDI 9 MARS à 13h, 2^{ème} rassemblement pour l'arrêt du projet de Flex-Office

Mardi 2 Mars, nous étions une centaine au rassemblement devant la Tour, celui-ci nous a permis de montrer notre opposition au projet *Realiti* et de discuter des dangers qu'il présente, de ses tenants et aboutissants dans la stratégie de la direction de Framatome, et de la manière dont il est possible de l'arrêter. **Nous vous remercions pour votre participation.** Ce rassemblement s'est tenu **en prélude à la remise à la direction** de l'établissement de Courbevoie, par des représentants de toutes les Organisations Syndicales ainsi que de la Liste Libre, des **371 signatures collectées à ce jour**. Bien entendu, la direction n'a pas cédé, mais elle avait délégué un membre du COMEX pour répondre à la délégation. Les arguments ? : « *Nous devons montrer que nous savons nous adapter vite, terminer ce projet montrera que nous tenons nos engagements, nous sommes dans le monde d'après...* » **En réalité, notre mouvement commence à compter, continuons !**

Continuons la pétition, nous vous engageons à la signer ([lien ici](#)) si vous ne l'avez pas encore fait, à inviter vos collègues à faire de même et à relayer très largement les informations que nous vous envoyons ! Échangeons entre collègues, Soyons nombreux, et trouvons ensemble les formes d'action qui nous permettront de nous rassembler nombreux. Rendez-vous le 9 mars à 13h devant la Tour.

Projet_Realiti : de quoi s'agit-il ?

Les élus du CSE de Courbevoie ont rencontré le 10 Février l'expert du cabinet Technologia, désigné par le CSEC pour analyser le projet *Realiti*. Cet expert est aussi intervenu lors du CSEC du 17 Février.

En tant qu'élus, nous avons décidé de vous restituer certains premiers éléments, afin de mieux permettre à chacun d'entre vous de mesurer ce que signifie ce projet.

Pour rappel : le **27 novembre 2020**, la direction a présenté au **CSEC** un projet de révision de la **charte d'aménagement des établissements tertiaires**. Celle-ci avait été modifiée en **2018** lorsque la direction a lancé les projets d'aménagement de LTA (**ELTEA**, terminé en 2019) et de Lyon (**ALIA**, toujours en cours).

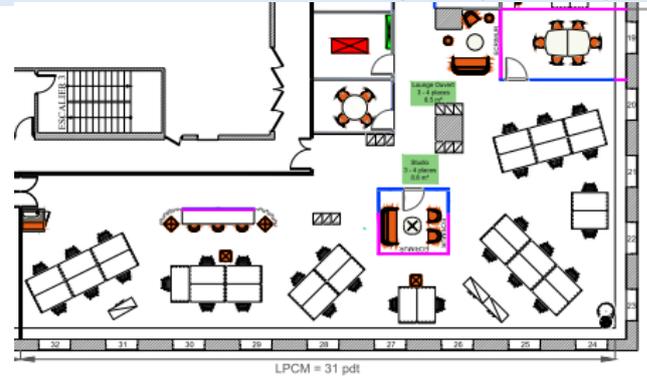
La nouvelle version de la charte prévoit la mise en place généralisée du Flex-Office. Parmi les points importants de ce nouvel aménagement, le « **taux de foisonnement** » moyen prévu égale **0,63**, soit **63 postes de travail pour 100 salariés**, et l'**attribution nominative** des bureaux serait **supprimée**. Le CSEC a voté une expertise et désigné le cabinet Technologia, qui est déjà intervenu dans le cadre des projets ELTEA et ALIA. L'aménagement des étages de LTA qui suivra la révision de la charte a été baptisé **Realiti**.

Dès que les premières analyses ont mis au jour la nature de ce projet, collègues, élus du CSE et organisations syndicales se sont mobilisés pour son arrêt. En effet, pour de nombreuses raisons dont certaines ont déjà fait l'objet de tracts, il nuit **tout à la fois à la santé des salariés et à la qualité du travail**. L'intervention de l'expert a largement conforté ce point de vue.

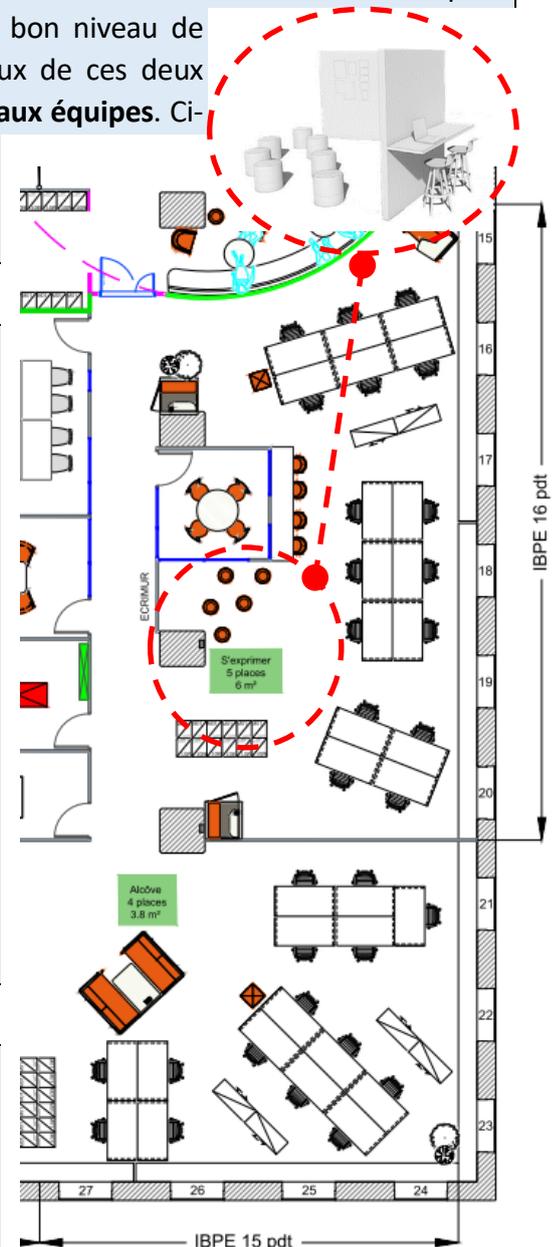
Realiti, c'est du « flex-office », donc... ?

Par conséquent, il faudrait forcément **diminuer** les surfaces des locaux de travail, la proportion des postes de travail, et ne plus les **attribuer**, se baser sur une « **journée type** » et reproduire des « **plans types** » modifiables seulement à la marge (canapés, bulles...) ? ...

Diminution de la surface des locaux de travail : la surface utile nette et la surface au poste pour chaque salarié vont être diminuées dans des proportions telles que la **charte d'aménagement présentée par la direction ne sera pas respectée** (sans compter la **norme AFNOR NF-X-35-102 - à lire [ici](#)** - hélas non contraignante). Les recommandations (voir [pages 7-8](#), basées sur des analyses de l'INRS¹ voir [ici](#)) pour les aménagements en espace ouvert sont ignorées. En témoigne le plan ci-contre, concernant 31 postes de travail pour 49 personnes.



Rappelons que lors du projet **ELTEA**, les surfaces avaient déjà été diminuées. Or avec **Realiti**, certains postes ne disposeraient pas de plus de **5m²** rendant **impossible une atténuation correcte du bruit**. De plus (voir ci-après), pour que **travail collectif** et **individuel** (avec un bon niveau de concentration) cohabitent, il faut séparer physiquement les lieux de ces deux activités, **ce qui n'est pas possible au vu des surfaces accordées aux équipes**. Ci-après (31 postes de travail pour 48 personnes) se trouvent des exemples de mélange des deux types d'activités, ainsi que des postes de travail très contraints dans l'espace physique disponible.



63% de postes de travail : les exemples d'aménagements « Flex-Office » actuels présentent des proportions de postes de travail allant de **70% à 100%**, ce qui est en accord avec les recommandations de l'expert mandaté par le CSEC qui préconise un taux minimum de 80% et indique que des aménagements en Flex-office affichent même des taux de **100%**. La proportion visée dans Realiti est bien plus basse.

Pourquoi 63% ? La Direction se serait basée sur le benchmark et des mesures de présence. Elle prend pour exemple **ORANO** qui « *serait à 70%* ». Or ORANO a en fait une proportion de **80%** de postes de travail, établie après 3 mois consécutifs d'observation hors COVID, et non de 70%. La Direction s'appuie sur le nombre d'adhésions au dispositif 1 de l'accord télétravail de Juillet, **mesuré en plein COVID**, qui **ne permet donc pas d'évaluer les taux de présence futurs hors COVID**.

Fin des postes de travail nominatifs : l'aménagement en « Flex-Office » n'interdit pas en général les postes **attribués**. Certaines entreprises ont même, après retour d'expérience, **ré-attribué des postes**, et la proportion et le nombre de postes attribués peuvent **varier** fortement d'un service à l'autre.

¹ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Aménagements basés sur une journée type et un plan-type : les principes du projet reposent sur la description d'une journée-type d'un salarié. Or, lister les activités réalisées au jour le jour ne permet pas de définir ce qui est engagé dans l'organisation du travail.

Edvance par exemple, vient d'annoncer un projet d'aménagement en Flex-Office de ses équipes, et a défini trois « journées-types » :

- « *Electron* » : tâches qui nécessitent de l'interaction, de la coordination de projets, beaucoup de réunions planifiées (en face à face ou de téléconférences) ou non planifiés => **taux de foisonnement de 0,6** ;
- « *Nucleus* » : majorité du temps sur des tâches de production à grande valeur ajoutée (rédaction de spécifications, de rapports, analyse de données, notes de calculs plans...) => **taux de foisonnement de 0,9** ;
- « *Facilities* » ou « *data integrity* » : travail individuel en appui des équipes (organisation et gestion des tâches administratives) ou tâches confidentielles => **taux de foisonnement de 0,8**.

La multitude des définitions et des taux associés montre surtout que les typologies définies sont davantage guidées par la surface définie à l'origine que par la réalité des métiers exercés.

De même que pour la « journée-type », le « plan-type » ne tient pas compte des différents métiers exercés dans les locaux, **car les besoins des équipes ne se limitent pas à quelques poufs ou bulles.**

Realiti et le collectif

La Direction affirme vouloir favoriser le travail **collectif**, mais ne peut ignorer les besoins en travail **individuel**. Elle propose de **construire en atelier des « règles de vie »**. Mais compte tenu des surfaces attribuées, il ne sera pas possible de faire cohabiter le travail collectif avec du travail individuel nécessitant de la concentration, même avec des « règles de vie » élaborées en commun. **Il faudrait augmenter les surfaces au lieu de les diminuer pour faire coexister ces deux types d'activité.**

Ceci sans même considérer ce que sont les réels besoins de travail collectif en fonction des métiers, des interfaces et des activités transverses, et des besoins en transfert de compétences.

En résumé, ce n'est pas par l'application et le choix des critères et caractéristiques du « Flex-Office » que se définit une organisation du travail.

En réalité, un aménagement doit être conçu en fonction de la nature de l'activité qui doit être analysée en premier, et non l'inverse, et cela peut varier d'une équipe à l'autre.

Quelles conséquences si Realiti est mené à son terme ?

Pour celles et ceux qui viendront travailler, ou qui « choisiront » de télétravailler, c'est à la fois **l'environnement et l'organisation du travail qui seront totalement transformés.**

Suffira-t-il à la direction de nous placer dans **Realiti**, et nous deviendrons, comme par magie, assez « agiles » pour nous adapter ? Ce n'est pas ce que disent les nombreux ouvrages et travaux d'experts sur l'organisation du travail : demander aux salariés/équipes/hiérarchies de se débrouiller pour utiliser l'espace qui leur sera dédié, et organiser leur travail individuel et collectif, sans ressources, **c'est jouer aux apprentis sorciers : tous les besoins de nos métiers vont s'inviter au bal, avec...**

⇒ **Un télétravail non choisi** : vous êtes nombreux à nous interpellier sur le télétravail imposé avec 63% de postes de travail. Avec ELTEA, beaucoup d'entre nous ont déjà tenté d'échapper aux nuisances sonores et visuelles par le télétravail... mais ne s'agit-il pas d'un **cercle vicieux** ?

⇒ **Des conséquences sur la santé** : les dernières études montrent qu'une organisation imposant du télétravail isole, exige une très forte autonomie, et peut induire une augmentation des **risques psychosociaux (+10%)**. L'organisation du travail, reportée sur les hiérarchies de proximité, peut aussi

augmenter la **pression mentale** à leur rencontre. **Sans compter les troubles musculo-squelettiques**, de la **vue...** à moyen terme en cas de mauvais aménagement à domicile.

⇒ **Des conséquences sur le travail** : la qualité, le transfert et la mise en œuvre des compétences de chacun reposent sur **l'individu** et le **collectif**, sur l'échange informel, etc... et pas dans la recherche chaque jour d'une nouvelle place pour travailler, sans savoir où se trouve le collègue dont nous avons besoin !

Realiti, un projet urgent, à mettre en œuvre en pleine crise sanitaire ?

Où en sommes-nous ? Les membres du CSEC ont demandé des informations complémentaires (organisation du travail et impact économique du projet), pour donner leur avis. **Le CSEC a unanimement désigné la secrétaire du CSEC pour aller-en justice en cas de non fourniture de ces informations.**

Chronologie : l'expert désigné par le CSEC :

- remettra son rapport le matin du **9 mars** ;
- le présentera en CSSCTC le **11 mars** ;
- et aux CSE de Courbevoie et de Lyon le **12 mars**.

L'expert et les élus peuvent émettre des recommandations auxquelles la Direction devra répondre.

Les **avis** seront donnés par le CSE de Lyon le **18 mars**, le CSE de Courbevoie le **19 mars** et le CSEC le **26 mars**.

Suite à ces avis, la Direction aura le droit de mettre en œuvre le projet, même s'ils sont unanimement négatifs. Bien qu'elle prétende ne pas être dans l'urgence, elle prévoit pour LTA de commencer des aménagements **dès le 1^{er} avril**. Pourquoi une telle urgence ? La Direction n'a pas donné de réponse...

Interpellée sur les **marges de manœuvre** qu'elle se donne sur LTA (nombre d'étages), **la Direction a répondu qu'elle n'en a pas**, car les 5 étages à rendre (soit ~5 millions d'€/an de loyer économisé) sont la **donnée d'entrée**, qui aboutit aux 63% de postes de travail ! Elle prétend pouvoir sous louer rapidement ces 5 étages, et que les « bénéfiques » serviraient à financer la R&D, des actions de maintien des compétences (KM)... Mais dans le même temps, elle prévoit de verser **50 millions d'euros de dividendes** au titre de l'année 2020. **Les marges de manœuvre existent donc bel et bien.**

Nous voulons pouvoir choisir de télétravailler ou pas, bénéficier du travail collectif et des échanges informels, pouvoir rencontrer nos collègues à la pause méridienne, pouvoir nous concentrer et ne pas devenir des « **Sans-Bureau-Fixe** » guettant le départ d'un collègue pour lui prendre sa place.

Garder des conditions de travail acceptables, voire en gagner de meilleures, c'est possible !

Voilà pourquoi nous vous appelons à une intervention large de tous et toutes lors d'un **RASSEMBLEMENT MARDI 9 MARS prochain à 13h devant la Tour**

[Continuez AUSSI de signer la pétition \(lien ici\) !](#)

Prochain rendez-vous **Lundi 8 Mars à 17h sur Skype** via le lien ci-dessous pour échanger, faire le bilan de nos actions et discuter des suites à donner.

[Lien vers la réunion Skype du 8 Mars](#)

L'intersyndicale de l'établissement Framatome de Courbevoie
CFE-CGC, FO, CGT, CFDT, Liste Libre